

CELTOR
Rapport annuel
2022

Décharge de Ronde Sagne Rapport annuel 2022

CELTOR SA

Case postale 27
2710 TAVANNES

T. 032 481 42 62
F. 032 481 14 16
E. info@celtor.ch

www.celtor.ch

HORAIRES

Du lundi au jeudi:
07 h 30 à 11 h 45
13 h 15 à 17 h 30

Vendredi et veille de fêtes:
07 h 30 à 11 h 45
13 h 15 à 16 h 30

Samedi:
08 h 00 à 11 h 30
[uniquement déchèteries]

TRANSPORTEURS 2022

Reichert SA

2603 Péry
Ordures ménagères,
tournée verte,
encombrants,
papier, carton

Fredy Hostettmann

2738 Court
Tournée spéciale branches

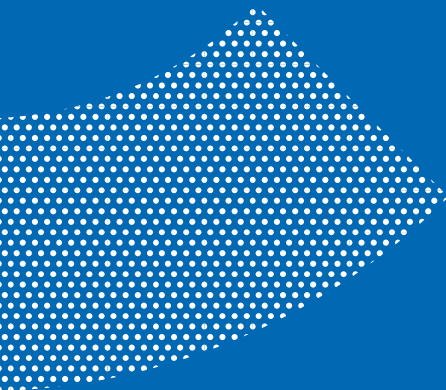
Meister Nicolas

2340 Le Noirmont
Déchets organiques
de la restauration

À l'intention : des actionnaires, des délégué-e-s,
des offices cantonaux & des partenaires.

Sommaire

01	p.6 p.8	ORGANES ORGANIGRAMME
02	p.10 p.11	LE MOT DU PRÉSIDENT LE MOT DU DIRECTEUR
03	p.13	PERSONNEL, STATISTIQUES & SECURITÉ
04	p.17 p.18	HISTOIRE POINTS FORTS DE L'ANNÉE
05	p.21	DOMAINES D'ACTIVITÉ
06	p.27 p.31	FINANCES RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
07	p.36 p.37 p.38	CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCES DES ACTIONNAIRES PRESTATIONS AUX COMMUNES



Organes

[au 31.12.2022]

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT	SCHNYDER Eric	Président de Sylvac SA 2518 Nods
VICE-PRÉSIDENTE	KUHNEN Anne-Marie	Avocate 2712 Le Fuet
MEMBRES	CLÉMENÇON Jean-Jacques	Ing. Microtechn. Dipl. EPFL / Conseiller municipal 2740 Moutier
	JAEGGI Moritz	Fiduciaire 2603 Péry
	LEUENBERGER Bernard	Conseiller municipal / Président de la société Le Marronnier SA 2738 Court
	MENARD Sophie	Directrice Epsilon Sàrl 2710 Tavannes
	MERCERAT André	Conseiller technique indépendant 2735 Champoz
DIRECTEUR	GERBER Béat	3294 Büren an der Aare
RESPONSABLE FINANCES ADMINISTRATION	BAUMGARTNER Sophie	2718 Lajoux

CONSEIL DE FONDATION

PRÉSIDENT	À déterminer	
VICE-PRÉSIDENTE	KUHNEN Anne-Marie	2712 Le Fuet
MEMBRES	GROSSENBACHER Stéphane	2732 Reconvilier
	JAEGGI Moritz	2603 Péry
	SCHNYDER Eric	2518 Nods
	ZAUGG Michaël	2710 Tavannes

COMMISSION TECHNIQUE

PRÉSIDENT	GERBER Béat	3294 Büren an der Aare
VICE-PRÉSIDENT [REPRÉSENTANT CA]	CLÉMENÇON Jean-Jacques	2740 Moutier
MEMBRES	SCHÄR Daniel	2716 Sornetan

COMITÉ
DE LA FONDATION

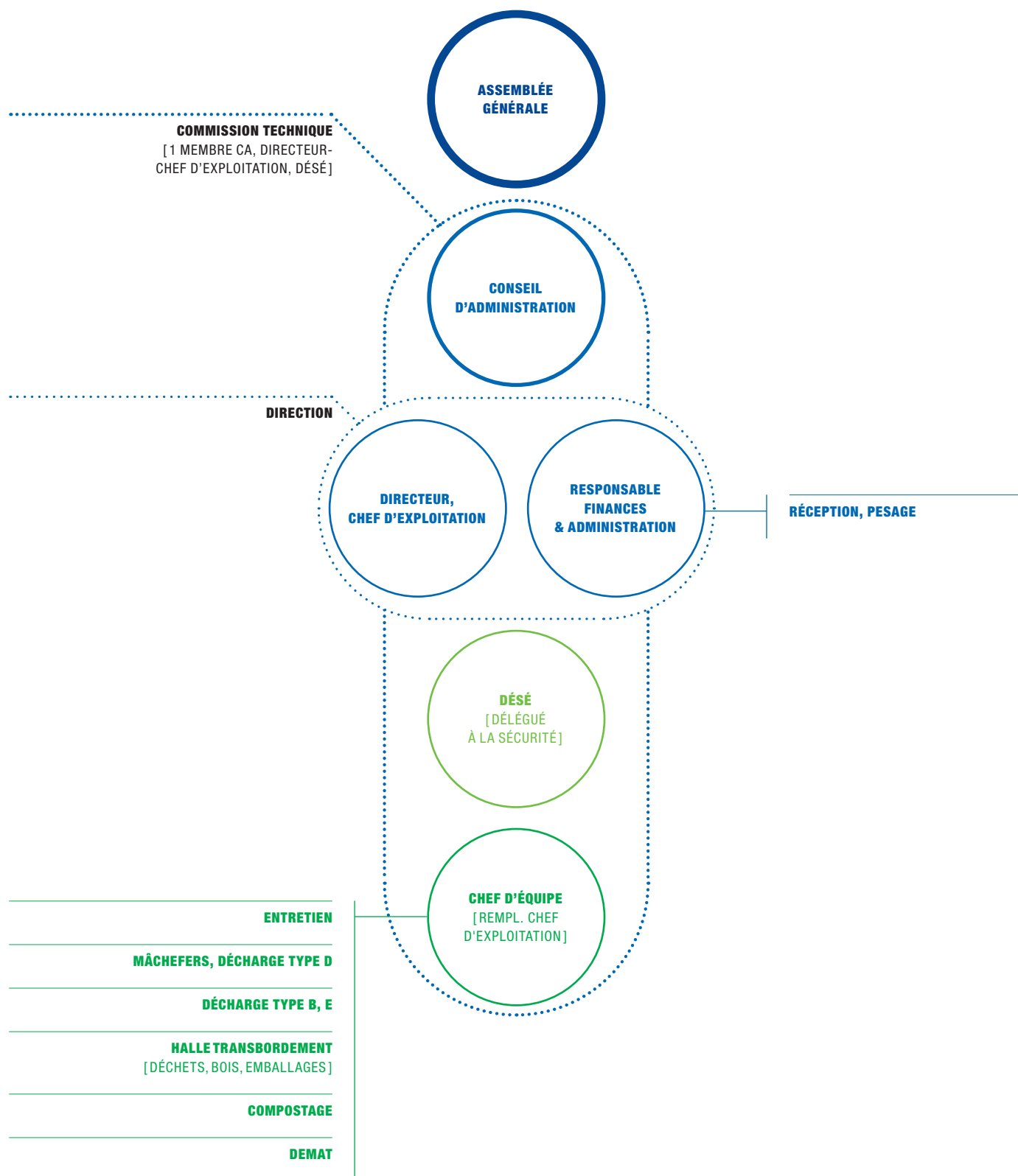
PRÉSIDENT	À déterminer	
VICE-PRÉSIDENT	JAEGGI Moritz	2603 Péry
MEMBRES	À déterminer	

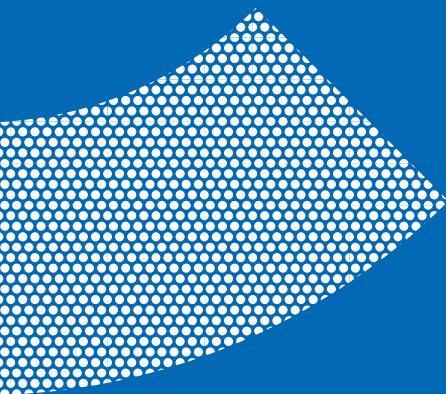
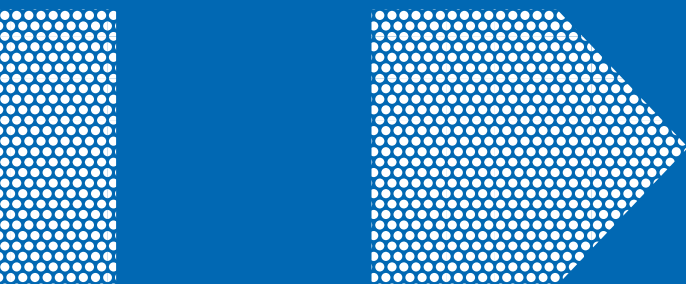
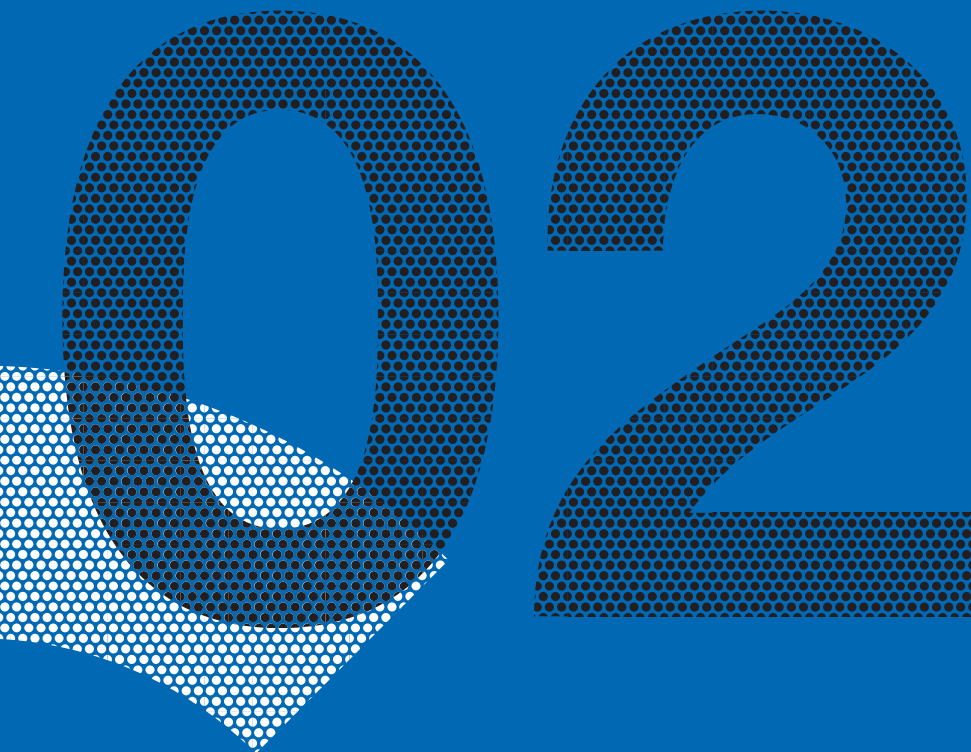
ORGANE
DE RÉVISION

	Fiduciaire SORESA SA	2500 Bienne
--	----------------------	-------------



Organigramme





Le mot du Président

«Nous avons assez vite appris à mieux se connaître afin de travailler efficacement ensemble.»

Je tiens avant tout à remercier tous les acteurs qui ont participé à la bonne marche de Celtor SA en 2022, en particulier l'équipe de direction et les employés qui ont été fantastiques en réactivité et dans leur implication lors de l'incendie et la remise en état pour un retour en fonctionnement extrêmement rapide de Celtor.

Un mot particulier à M. Vogt, notre président qui prend une "Retraite Celtor" bien méritée après ces années durant lesquels il a réussi à profiler Celtor sur des rails solides pour affronter le futur. De mon côté j'ai eu la chance d'être élu au poste de président, et c'est avec plaisir que je vais m'atteler au challenge

de la pérennité à long terme du projet Celtor, qui devrait se terminer en 2067 pour la partie Celtor II et en 2115 pour la finalité globale, soit dans 93 ans !

Cette année a été agitée avec les différents événements relatés ci-après par notre directeur, de plus, toute modification au niveau du Conseil d'administration engendre usuellement quelques craintes face à ces changements de personnalité ainsi que l'adaptation de certaines habitudes. Mais je pense que nous avons assez vite appris à mieux se connaître afin de travailler efficacement ensemble pour la satisfaction de toutes les parties prenantes, nos communes actionnaires ainsi que leurs habitants,

les membres du Conseil d'administration, la direction et les employés Celtor.

Les résultats 2022 dépassent le budget, si on compare par rapport à 2021 c'est une progression au niveau du chiffre d'affaire avec +9% , un résultat d'exploitation [EBITDA] excellent avec un ratio de 21% par rapport au CAF et un résultat final net positif mais légèrement inférieur à 2021 suite aux provisions effectuées et avec les coûts supplémentaires liés à l'incendie.

Eric SCHNYDER
Président du Conseil d'administration

Le mot du Directeur

DUR, DUR LES ORDURES !

2022, année satisfaisante malgré l'incendie et l'attente du permis de construire jusqu'à la fin de l'année !

L'économie circulaire et notamment la protection du climat ont encore gagné en importance aux yeux du public avec les nombreuses manifestations pour le climat. En même temps, les quantités de déchets restent constantes, voire en légère augmentation. Les prix sont très volatiles et changent très rapidement.

La valorisation des matières secondaires oui ! Mais à quel prix ? Prenons l'exemple de la collecte des plastiques mixtes sur le canton de Berne. Les résultats de l'enquête cantonale sur les déchets menée en 2020 ont clairement démontré que de nombreuses communes du canton de Berne attendent depuis longtemps qu'un système adapté soit mis en place pour collecter les déchets plastiques ménagers suite à l'adoption de la motion Dobler.

Le canton de Berne est le premier en Suisse à proposer à ses communes une solution de recyclage permettant une collecte coordonnée et unifiée au

niveau cantonal des déchets plastiques ménagers en partenariat avec une entreprise de Thoune. Cette dernière va ensuite organiser un transbordement à l'autre bout de la Suisse dans le canton de Thurgovie qui ensuite les dispatchera en Autriche, Allemagne, etc.

Celtor SA a reçu l'information concernant ce concept de recyclage du plastique sur le plan cantonal, jeudi 10 novembre 2022. Nous espérons pouvoir vous donner des informations précises dans le 2^e trimestre de 2023 avec un système, peut-être, un peu plus concluant à notre région.

Les obligations de perfectionnement cantonales étant en continuelle augmentation, deux personnes parmi le personnel ont suivi un cours spécialisé pour la manutention des fluides frigorigènes.

Nos investissements ont été conséquents avec l'exécution de la dernière partie d'étanchéification du casier type E [matériaux pollués] ainsi que le rehaussement des chambres de contrôle des jus. Un renouvellement de l'autorisation d'exploiter pour la déchèterie de

Rondchâtel a également été effectué.

"Hurra" ! L'opérationnel se poursuit suite à la décision rendue au mois de décembre 2022 par l'OACOT, [l'Office bernois des affaires communales et de l'organisation du territoire], le plan de quartier « CELTOR » ayant valeur de permis de construire a enfin été approuvé.

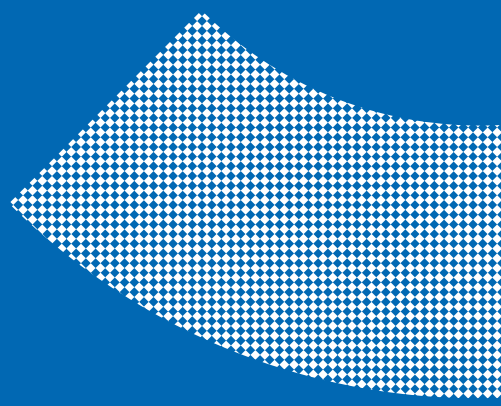
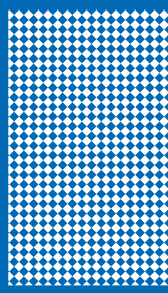
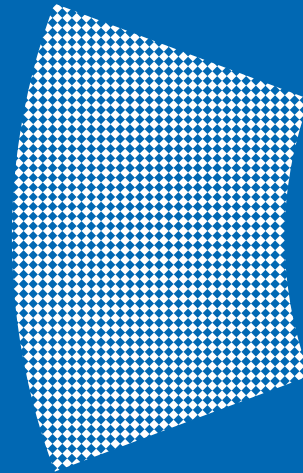
Place aux défis: le déplacement de la route cantonale au centre de la décharge, tout en maintenant les activités sur site restent un challenge à relever.

En conclusion je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à l'ensemble de mes collègues d'entreprise. Chacun s'est engagé chaque jour avec énergie aux tâches confiées, dans l'objectif de les réaliser malgré les difficultés rencontrées. C'est cet engagement qui a permis de maintenir une marche de service irréprochable et de générer un résultat positif.

Merci aussi aux membres du Conseil d'administration pour leur participation soutenue.

Beat GERBER
Directeur de Celtor SA

**«Je tiens à adresser
mes remerciements les plus sincères
à l'ensemble de mes collègues d'entreprise.»**



Personnel, statistiques & sécurité

PERSONNEL [AU 31.12.2022]

			2021	2022
DIRECTION	GERBER Béat	Directeur 3294 Büren an der Aare	100%	100%
EXPLOITATION	BARTHE Claire-Lise	Concierge, déchèterie 2732 Saules	50%	50%
	BOSSART Alexandre	Mécanicien de maintenance et machiniste 2336 Les Bois	-	100%
	BURGER Christoph	Machiniste 2710 Tavannes	100%	100%
	HOHERMUTH Toni	Machiniste 2762 Roches	100%	100%
	PELLISSIER Régis	Responsable déchèterie et machiniste 2607 Cortébert	100%	100%
	SCHÄR Daniel	Mécanicien de maintenance 2716 Sornetan	100%	100%
	WEBER Laurent	Responsable halle de transbordement et machiniste 2732 Saules	100%	100%
	FREY Christian	Déchèterie / machiniste 2732 Saicourt	À l'heure	À l'heure
	GRABER Jean-Maurice	Déchèterie 2712 Le Fuet	À l'heure	À l'heure
	SCHNEIDER Pierre	Remplacement déchèterie 2732 Reconviiler	À l'heure	À l'heure
	DARNI Thierry	Responsable déchèterie Rondchâtel 2603 Péry	À l'heure	À l'heure
	BALETT Joshua	Déchèterie Rondchâtel 2603 Péry	À l'heure	À l'heure
	BALETT Ursula	Déchèterie Rondchâtel 2603 Péry	À l'heure	À l'heure
	KRÄHENBÜHL Michel	Remplacement déchèterie Rondchâtel 2603 Péry	À l'heure	À l'heure
DIRECTION / FINANCES & ADMINISTRATION	BAUMGARTNER Sophie	Responsable finances et administration 2718 Lajoux	100%	100%
ADMINISTRATION	LINDER Patricia	Réception-administration-pesage 2712 Le Fuet	70%	70%
	MOOSER Claudine	Réception-administration-pesage 2712 Le Fuet	60%	60%
	GASSMANN Aude	Assistante administrative/comptabilité 2710 Tavannes	50%	50%
	BUECHE Natacha	Assistante administrative/comptabilité, réception-pesage 2712 Le Fuet	-	60%

SÉCURITÉ

Au 31 décembre 2022, l'effectif était de 20 collaborateurs dont 8 à temps plein, 5 à taux réduit et 7 à l'heure représentant un total de 1160%.

Chaque année de nouveaux protocoles d'application concernant les mesures de sécurité sont édictés par l'ASI. Ils se rapportent notamment aux solutions par groupes d'entreprises pour la sécurité au travail. Ces nouvelles mesures sont ensuite adaptées aux

exigences qui touchent Celtor SA. Depuis le 1^{er} janvier 2022, M. Béat Gerber Directeur, a repris la fonction de Désé, qui jusqu'à présent était du ressort de M. Daniel Schär. Nous remercions Monsieur Schär pour les années d'engagement à ce poste important.

EFFECTIF DU PERSONNEL [AU 31.12.2022]



61%

du personnel est
composé d'hommes

39%

du personnel est
composé de femmes

DÉPART

M^{me} AUDE GASSMANN

Le 31 décembre 2022, M^{me} Aude Gassmann a terminé son contrat à durée déterminée au sein de notre entreprise. À la suite de son apprentissage et l'obtention de son CFC, elle a souhaité poursuivre une année supplémentaire à mi-temps, dans l'entreprise. Elle a été d'un précieux soutien en comptabilité et pour différentes tâches administratives. Nous la remercions pour son engagement sans faille et le travail fourni durant cette année. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans son nouveau travail.

ARRIVÉES PRÉSENTATION DE M. ALEXANDRE BOSSART

Arrivé en janvier 2022, M. Alexandre Bossart, âgé de 30 ans, vivant dans la commune des Bois, a effectué un apprentissage de mécatronicien poids lourds. Il a ensuite principalement travaillé comme mécanicien sur remorque et superstructures poids lourds. Suite à un départ en retraite d'un collaborateur et un besoin de soutien dans la partie mécanique qui fait face à des tâches toujours plus importantes, M. Bossart a été engagé. Ses compétences sont fortement appréciables. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

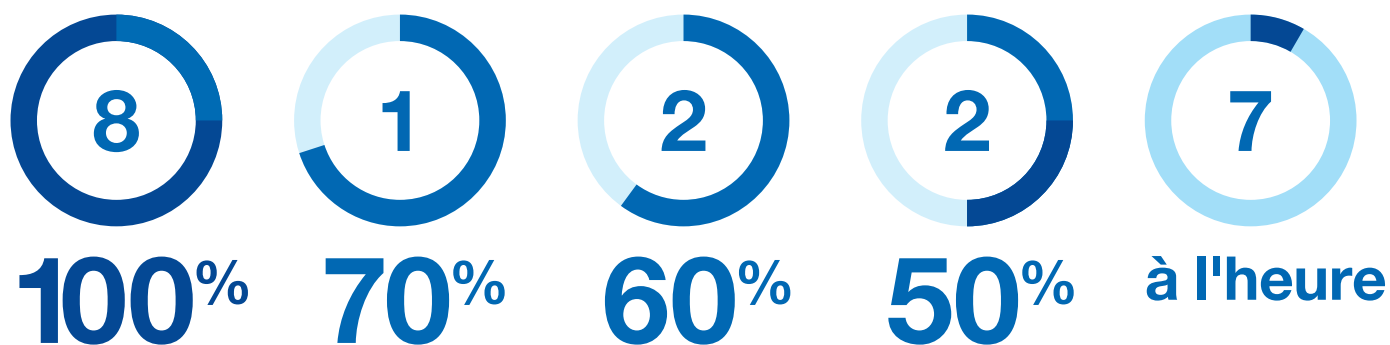


PRÉSENTATION DE M^{me} NATACHA BUECHE-BARTHE

En septembre 2022, nous avons accueilli M^{me} Natacha Bueche-Barthe, âgée de 37 ans, domiciliée au Fuet. Elle a effectué un apprentissage d'employée de commerce ainsi qu'une maturité professionnelle commerciale. Ses années d'expérience professionnelle proviennent du domaine bancaire dans lequel elle a travaillé durant une vingtaine d'années. M^{me} Bueche a souhaité relever un nouveau défi professionnel en rejoignant une place de travail principalement orientée comptabilité et une partie réception/pesage. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

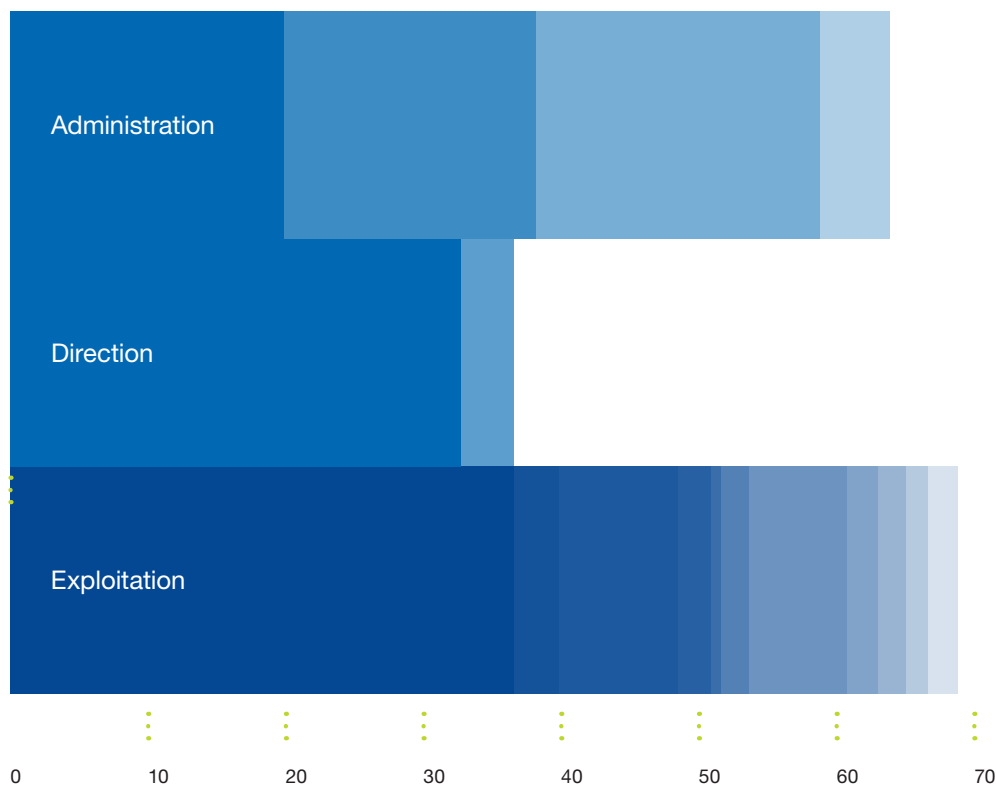


**NOMBRE DE COLLABORATEURS
PAR TAUX D'ACTIVITÉ**



PYRAMIDE DES ÂGES

Départements



Âges



Histoire

Constituée en 1978, Celtor SA [Centre d'élimination et de traitement des ordures] est une société anonyme de droit privé entièrement en mains publiques. Ses actionnaires se composent de 25 communes du Jura bernois ainsi que de 2 communes jurassiennes [Lajoux et Les Genevez], avec un capital-actions de CHF 250'000.

Située sur les communes de Tavannes et de Reconvilier [site de Ronde Sagne], Celtor bénéficie de plus de quarante ans d'expérience en matière de gestion des

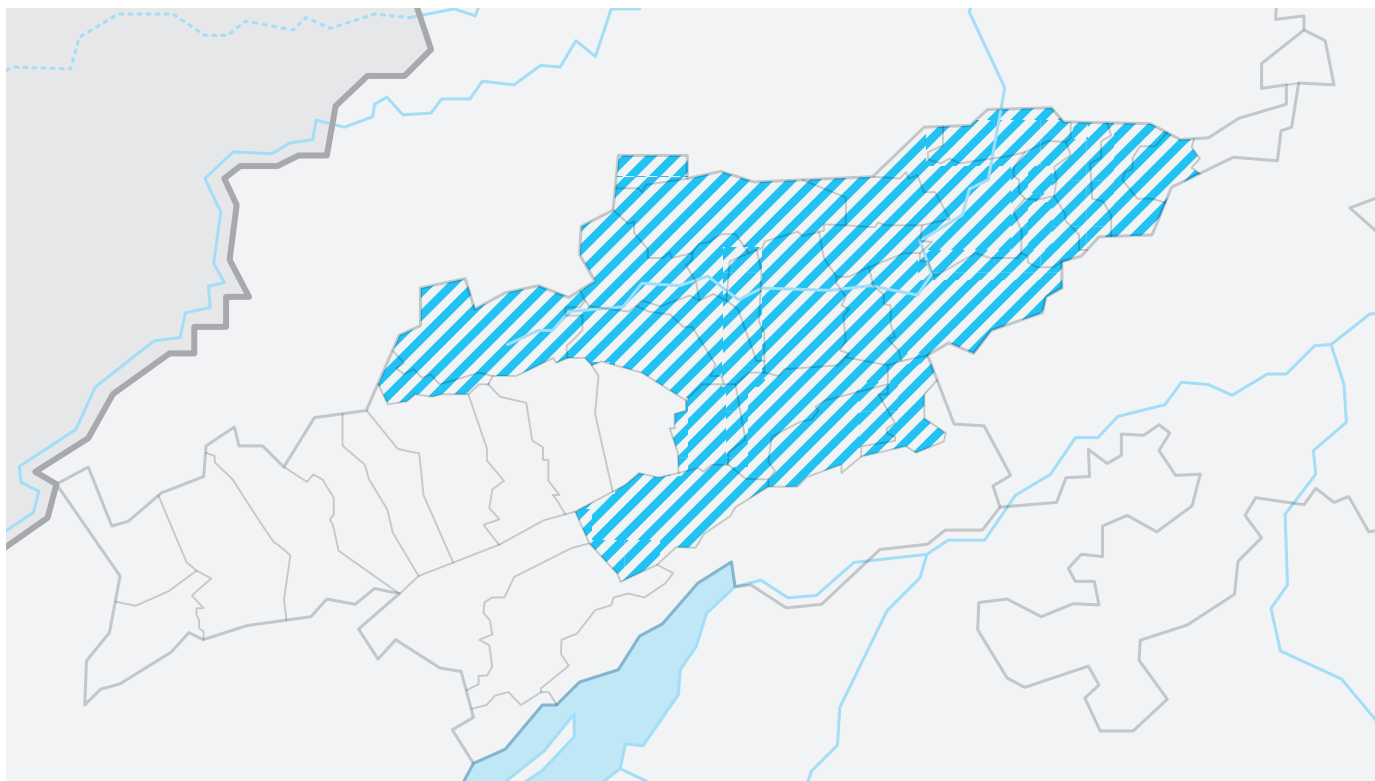
déchets. Elle compte 20 collaborateurs compétents et motivés. La formation continue des collaborateurs permet l'amélioration des compétences, afin de répondre aux exigences toujours plus pointues dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets. Celtor assume également son statut de société anonyme de droit privé en mains publiques en offrant des places d'apprentissage dans le domaine administratif.

Celtor SA a pour missions **la récolte, le stockage provisoire, la gestion et la valo-**

risation des déchets. Elle assure également **la mise en décharge définitive de certains déchets** qui restent ainsi sur le site de Ronde Sagne, enfouis de manière appropriée dans des compartiments spécifiquement équipés et dont les volumes doivent être utilisés avec mesure et économie.

Celtor SA s'implique directement ou indirectement dans la vie économique de la région en créant des emplois et des activités dans les secteurs de la construction et du transport.

CELTOR



Points forts de l'année

CELTOR II

Avec la décision rendue le 6 décembre 2022 par l'Office bernois des affaires communales et de l'organisation du territoire [OACOT], le plan de quartier « CELTOR » ayant valeur de permis de construire a enfin été approuvé. Nous rappelons ici que le montage d'un projet de l'importance de Celtor II a impliqué de nombreuses autorisations, de tractations et de collaborations avec différents partenaires. Il a fallu 7 années de travail et d'attente pour obtenir le feu vert au lancement de cette future transformation.

Celtor SA va ainsi pouvoir réaliser son projet d'extension « CELTOR II » [surface de 39'600 m² pour un volume de 1'370'000 m³] au sud de la décharge de Ronde Sagne. Les principaux éléments de cette extension sont :

- + le déplacement de la route cantonale au centre de la décharge
- + la construction au sud de la décharge de deux nouveaux compartiments de stockage [Type B = matériaux inertes et déchets de chantier non valorisables et ou faiblement pollués / Type D = mâchefers].

La réalisation des casiers se fera par étape en fonction de l'évolution des marchés. Le projet prévoit un concept d'exploitation basé sur une construction progressive des compartiments types, coordonné avec le remplissage de la décharge et une remise en état successive le long de la route cantonale. L'objectif du concept d'exploitation est de diminuer les impacts visuels aussi bien depuis les alentours du site que depuis la route cantonale. La remise en état finale du site de Ronde Sagne est prévue pour 2065.

INCENDIE

Dans la nuit du mardi 26 juillet, un incendie s'est déclaré sur notre site de Ronde Sagne, à Tavannes. Les températures estivales particulièrement élevées cette semaine-là sont mises hors de cause.

Les raisons de l'incendie sont plutôt à chercher du côté d'une négligence humaine. En effet, un élément inflammable qui n'aurait pas dû se trouver dans les ordures ménagères a spontanément pris feu. Plusieurs facteurs concordants n'ont pas permis de constater rapidement le départ des flammes : pour une raison qui reste inconnue, l'alarme des caméras de surveillance ne s'est pas déclenchée et l'incendie s'étant produit en début de soirée n'a pas permis aux collaborateurs de donner l'alerte. Par conséquent, il a été impossible de prévoir une intervention précoce.

L'amoncellement de déchets présents s'est ainsi embrasé, puis les flammes ont atteint le toit de la halle. Une septantaine de pompiers ainsi que nos équipes sont intervenus pour éteindre l'incendie et déplacer les véhicules spéciaux parfois en proie aux flammes afin de sauver un maximum d'équipements. Par chance, il n'y a eu aucun blessé. Certaines conséquences importantes sont pourtant à déplorer : la Trame, le cours d'eau qui contourne le site de Ronde Sagne, a été polluée avec de la mousse utilisée par les pompiers pour éteindre l'incendie, la faune et la flore ont été décimées. Il faudra un certain temps avant que celle-ci reprenne le dessus.

L'activité professionnelle sur le site a cessé pendant deux jours, les entreprises clientes ont mis en place de façon temporaire des alternatives sans Celtor et la déchèterie, quant à elle, a dû fermer pendant 2 semaines.

Grâce à l'énergie et l'engagement sans faille de toute l'équipe Celtor, l'accueil du public et de nos entreprises clientes a pu reprendre dans un délai plus que respectable. La reconstruction de cette halle est prioritaire, des plans sont réalisés, un chantier d'importance est planifié pour 2023. La grande majorité des coûts

seront pris en charge par l'assurance incendie, Celtor SA assurera le reste du financement.

CHANTIERS

CASIER TYPE E / COMPARTIMENT POUR MATÉRIAUX POLLUÉS

Au mois de juillet 2020, a débuté l'étanchéification du futur casier type E, endroit encore exploitable de Celtor I. Les trois quarts des travaux ont pu être réalisés. La dernière partie à étanchéifier n'a pas pu être terminée en 2021 en raison d'intempéries répétées durant la saison estivale. Cette dernière étape a finalement pu être achevée durant l'automne 2022. Celtor augmente ainsi sa capacité de stockage pour ce type de déchets.

ÉVACUATION D'UN STOCK DE MOLASSE SITUÉ AU SUD-OUEST DU SITE

De la molasse provenant du terrain naturel de la décharge avait été stocké sur la partie sud-ouest du site. Etant donné que cet emplacement doit être libéré pour le futur déplacement de la route cantonale en lien avec l'extension de la décharge, nous avons profité du chantier casier type E pour faire évacuer ce matériel.

REHAUSSEMENT DES CHAMBRES DU CONTRÔLE DES JUS

Sur la partie des mâchefers [casier type D] de la décharge, le rehaussement des chambres du contrôle des jus a continué. Dans l'optique de l'extension de la décharge, il est nécessaire de monter jusqu'à une certaine hauteur avec les mâchefers. Afin d'éviter que les chambres ne soient recouvertes par les mâchefers, il est nécessaire de réaliser cette opération.

Janvier

Arrivée de notre nouveau
collaborateur, M. Alexandre Bossart

Février

Contrôle du site
et des installations OED
[Office bernois des Eaux
et des Déchets]

Mars

Ramassage tournée
spéciale branches

Avril

Séance d'information
pour les communes
actionnaires de Celtor SA

Mai

Assemblée générale
des actionnaires de Celtor SA

Départ de deux membres du conseil
d'administration: M. Michel Vogt,
Président et M. Jaques Steiner

Juin

Deux nouveaux visages au conseil
d'administration : M. Éric Schnyder
et M^{me} Sophie Ménard

Juillet

Incendie de la halle

Août

Début des travaux : Rehaussement
des chambres de contrôle des jus

Septembre

Arrivée de notre nouvelle collaboratrice
administrative, M^{me} Natacha Bueche

Octobre

Exécution de la dernière partie
d'étanchéification du casier type E
[matériaux pollués]

Novembre

Deux employés font le permis pour
la manutention des fluides frigorigènes

Info déchets "Sécurité"

Décembre

Approbation du plan de quartier
« CELTOR » ayant valeur de permis
de construire pour plusieurs
équipements en lien avec l'extension
de la décharge de Ronde Sagne.



Domaines d'activité

RÉCEPTION-PESAGE

La réception est toujours et encore le point clé de l'entreprise. Toutes les opérations de contrôle et de pesage y sont effectuées par deux collaboratrices à temps partiel. En parallèle, celles-ci effectuent également diverses tâches administratives comme les encaissements, la facturation, la gestion des timbrages du personnel, la gestion des déchets spéciaux et bien d'autres encore.

L'exécution rapide des pesages, grâce à trois ponts bascules, est un des points forts de Celtor SA, unanimement apprécié par les chauffeurs. Toutes les opérations d'entrée et de sortie sont réalisées sans descendre du véhicule, faisant gagner un temps précieux à nos clients.

HALLE DE TRANSBORDEMENT

L'emplacement actuel de la halle de tri [déplacée en 2015] présente un net avantage. En effet, les trajets effectués par les utilisateurs se trouvent grandement réduits et les flux de circulation sont ainsi limités sur l'ensemble du site.

C'est sous la halle de transbordement que sont triés le papier, le carton, le bois propre, les déchets incinérables, ainsi que les métaux. La déchèterie placée à l'arrière de la halle, dispose de différents containers et récipients spécifiques pour le tri.

Suite à l'incendie, la halle a subi un dégât total. Un tiers de la structure est cependant encore debout et des déchets tels que les incinérables, le carton et le papier ont pu y être abrités. Par contre, le bois ne peut plus être protégé, ce qui amène son lot d'inconvénients. Le but des instances de Celtor SA est de reconstruire le plus rapidement possible

cette halle. Un chantier d'importance est planifié pour 2023 avec quelques améliorations.

DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

La première déchèterie intercommunale, située sur le site de Ronde Sagne à Tavannes, a été ouverte aux citoyennes et citoyens des communes actionnaires de Celtor en mai 2014. En novembre 2016, Celtor a pu offrir une seconde déchèterie intercommunale. Placée sur le lieu de l'ancienne halle d'écorage à Rondchâtel, cette déchèterie est essentiellement destinée aux habitants du Bas-Vallon. Cette deuxième ouverture fut possible grâce à la collaboration avec la maison Vigier, propriétaire des lieux, qui a également entrepris des travaux d'assainissement de la halle. Celtor SA, en tant que locataire, a participé aux travaux et a mis son expérience à profit.

Le 1^{er} septembre 2017, la déchèterie de Ronde Sagne à Tavannes a été déplacée sous l'avant-toit de la halle de transbordement. Les différentes bennes précédemment présentes sous la halle ont ainsi été installées sur ce nouvel emplacement où elles peuvent rester durant la semaine, laissant la halle disponible pour d'autres activités de la société.

Le flux des automobiles se trouve également amélioré. À cette date, de nouvelles règles de tri et d'acceptation des types de matières sont entrées en vigueur, ainsi qu'un nouvel horaire. Ces deux déchèteries intercommunales sont complémentaires aux circuits classiques de collecte et permettent d'optimiser le recyclage et la valorisation des matières. Celtor SA offre une solution facile d'accès, complète, et traite un volume de déchets toujours plus important. L'accès

est limité aux particuliers provenant de toutes les communes actionnaires de Celtor SA. Les déchets et matières professionnels, artisanaux, agricoles et de rénovations ne sont pas admis le samedi matin sur ces deux sites.

PAPIER / CARTON

Celtor SA prend également en charge les arrivages de papier et de carton. Ces deux matériaux sont transférés dans leurs filières respectives pour y être recyclés. Une fois traités, les produits en question sont remis sur le marché. Cette manière de procéder permet d'économiser des ressources naturelles et apporte ainsi une contribution à la protection de l'environnement. Le produit de la vente du papier est reversé intégralement aux communes.

BOIS

Le bois réceptionné à Celtor SA provient principalement de la filière des chantiers, ainsi que des déchets encombrants récoltés auprès des communes actionnaires. Ce bois est généralement impropre pour les chaufferies régionales. Chez Celtor, ce bois est broyé au moyen d'un pré-broyeur universel du type « Terminator ». Une fois broyé, il est acheminé vers de grandes chaufferies spécialisées ou envoyé dans des usines fabriquant des panneaux agglomérés. Ces dernières valorisent ainsi la matière livrée par Celtor SA sous forme d'énergie thermique, de production électrique et de matériel de construction. Ces différents processus de valorisation contribuent grandement à la protection de l'environnement.

Le trajet du sac

1.

Achat du sac taxé par les habitants des communes actionnaires en magasin

2.

Le sac est mis dans les moloks ou posé sur les points de ramassages

3.

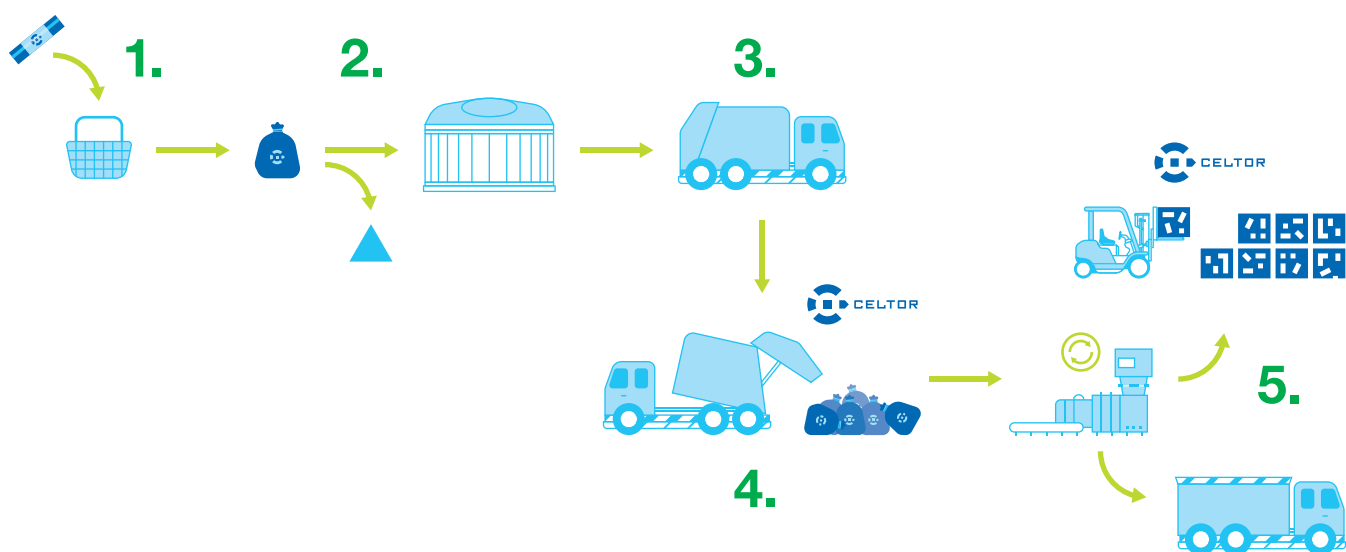
Les sacs sont ensuite récupérés par le transporteur pour les communes

4.

Les camions vident les sacs poubelles à Celtor

5.

Les sacs taxés partent pour l'incinération à l'usine Vadec ou, selon la période de l'année ils sont mis en balles pour stockage et acheminés à l'usine d'incinération plus tard dans le courant de l'année



6.

Ils sont incinérés

7.

Les mâchefers provenant de l'usine d'incinération reviennent à Celtor

8.

Les mâchefers sont déferraillés

9.

Les matériaux extraits des mâchefers sont vendus à des entreprises spécialisées

10.

Une fois triés, les résidus produits par les usines d'incinération sont enfouis dans un casier de type D

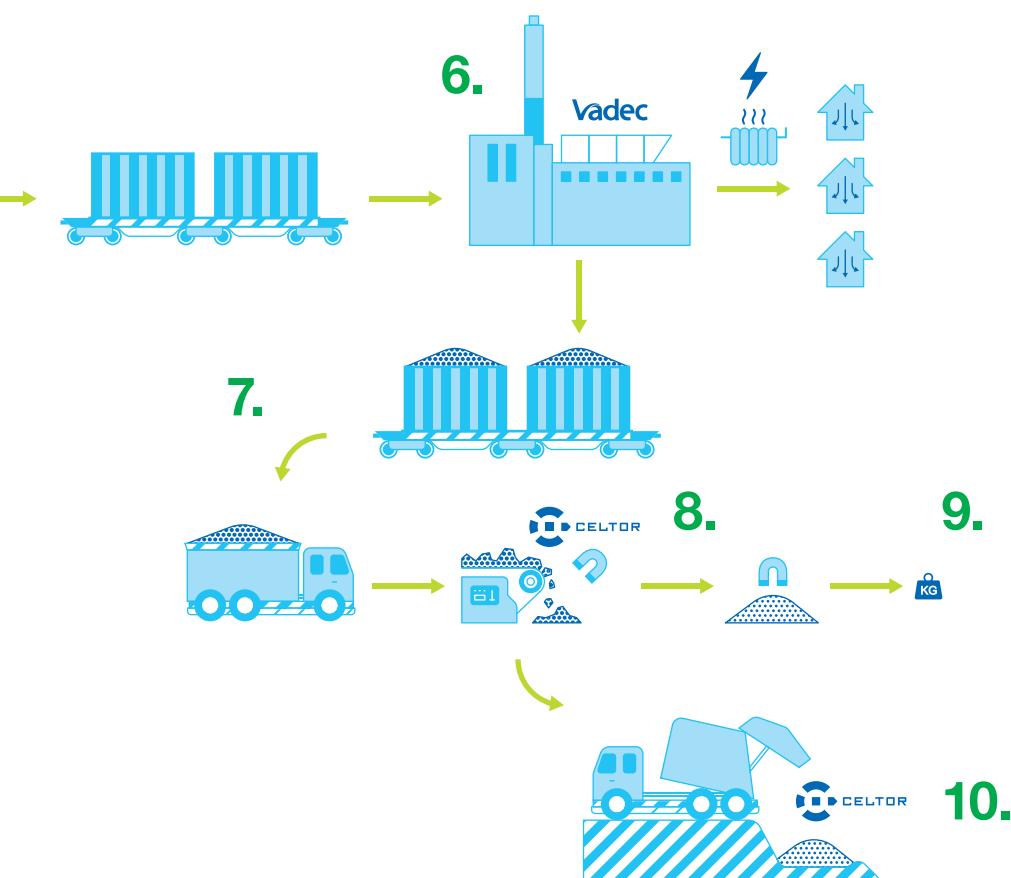
DÉCHETS URBAINS – ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS

Celtor SA poursuit la collecte des ordures ménagères et des déchets encombrants combustibles dans ses communes actionnaires. Les déchets encombrants d'un ménage sont les objets incinérables ne pouvant pas être insérés dans un sac officiel Celtor de 110 litres et être collectés de manière sélective. Ce sont des déchets urbains combustibles. Broyés chez Celtor SA puis évacués par rail ou par route dans différentes usines d'incinération suisses. Depuis l'interdiction de mise en décharge des déchets combustibles, la machine « Bala-Press » a permis la mise en balles des déchets urbains. Les

balles peuvent être stockées provisoirement sur le site de Ronde Sagne en attendant de pouvoir être transférées en usines d'incinération. Une balle pèse environ 700 kilos et représente un volume d'1m³.

La solution d'emballer et de stocker les déchets a été mise en place dans le but d'éviter le surplus ou le manque de ceux-ci dans les usines d'incinération. Celles-ci étaient en effet confrontées à un manque de déchets en hiver et à un surplus en été. Cette manière de procéder permet ainsi d'assurer un approvisionnement constant et lisse

des usines d'incinération. Par le biais de l'incinération, ces déchets permettent d'alimenter un réseau de chauffage à distance et produire de l'énergie. La mise en balles permet donc de stocker le plus proprement possible le surplus d'ordures durant l'été et d'approvisionner rapidement les usines durant l'hiver. L'emballage des déchets est également utile lors de pannes ou de révisions des usines d'incinération.



DÉCHETS DES ENTREPRISES

Sous la halle de transbordement, Celtor SA réceptionne également les déchets combustibles, le bois, le papier, le carton et les métaux de plusieurs entreprises régionales.

HALLE DE COMPOSTAGE DÉCHETS VERTS

Depuis la mise en service de la halle de compostage en 1995, Celtor SA maîtrise parfaitement le processus du compostage grâce à ses connaissances en la matière, son savoir-faire et ses installations performantes.

Le compost de très bonne qualité remplace avantageusement les engrais et fertilisants habituellement utilisés dans l'agriculture. Il y est effectué quatre analyses par année et une supplémentaire sur les microplastiques. Ce produit à haute valeur ajoutée est à la disposition des agriculteurs [BIO également] de la région. Cette valorisation permet également de boucler le cycle matière et d'assurer une composition équilibrée des sols de la région à long terme.

À titre comparatif, à ses débuts en 1996, 1'200 tonnes étaient réceptionnées pour 6'008 en 2022..

Vu le franc succès de la tournée spéciale « branches », qui est offerte aux citoyens, cette dernière sera maintenue jusqu'à nouvel avis. Elle désengorge fortement les collectes hebdomadaires. Les entreprises telles que paysagistes, jardiniers, etc. peuvent également livrer leurs déchets verts sous la halle de compostage.

DÉCHARGES DÉCHARGE TYPE B [MATÉRIAUX INERTES ET DÉCHETS DE CHANTIER NON VALORISABLES ET OU FAIBLEMENT POLLUÉS]

Les déchets de chantier, les matériaux terreux et pierreux ou les matériaux d'excavation qui ne peuvent pas être recyclés sont stockés dans le casier de type B [décharge contrôlée pour matériaux inertes]. Il s'agit essentiellement de minéraux non pollués ou très légèrement pollués. Avec la nouvelle OLED [Ordonnance bernoise sur la limitation et l'élimination des déchets], les directives concernant les teneurs maximales en polluant à respecter deviennent de plus en plus sévères. Ce renforcement des restrictions s'applique également aux autres casiers gérés par Celtor SA.

DÉCHARGE TYPE D [MÂCHEFERS]

Pendant la période estivale 2016, Celtor SA a entrepris des travaux d'extension pour un nouveau casier de mâchefers. À l'ancien emplacement de la halle de tri, le creusage du casier a été effectué et les ordures qui y étaient enfouies selon les anciens procédés ont été dégagées et déplacées dans la décharge Type B. L'étanchéification du casier, entièrement finalisée en 2018, a été entreprise selon une procédure bien définie dans l'OLED. Un bureau de géologues a accompagné les travaux et a surveillé les différentes opérations ainsi que les tests effectués. Les mâchefers sont désormais aisément mis en place afin d'accueillir la nouvelle route cantonale qui sera construite sur une infrastructure solide, en l'occurrence une assise de mâchefers.

Les casiers de mâchefers servent à stocker les résidus résultant de l'incinération des déchets en usine de traitement et valorisation des déchets [UTVD]. Une tonne de déchets combustibles produit environ 200 kilos de mâchefers.

Le stockage et le déferrailage des mâ-

chefers est et reste un point fort de Celtor SA. Les livraisons proviennent des usines d'incinération de Vadec La Chaux-de-Fonds, de Vadec Colombier et de Stadtwerk Winterthur. Pour le respect de l'environnement, Celtor évite les parcours de bennes vides en alimentant ces usines en déchets à incinérer et en reprenant du mâchefer en retour, ce par le rail ou par la route.

LE DÉFERRAILAGE

Les premiers essais de déferrailage chez Celtor SA datent de 1994. Il s'agit de la valorisation des métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers. Grâce à une installation performante et à un savoir-faire pointu, Celtor SA s'est forgé une réputation de premier plan avec un taux de récupération et de valorisation élevé des matériaux recyclés. L'installation actuelle donne entière satisfaction et fonctionne parfaitement.

Des idées nouvelles sont cependant en réflexion afin de moderniser les installations actuelles et ainsi de suivre l'évolution de l'état de la technique.

Ces systèmes de rétention des poussières sont adaptés aux exigences de l'industrie moderne. Ils améliorent les conditions de travail mais préservent aussi les machines présentes sur le site. Ils produisent un brouillard d'eau très fin grâce à une pression d'eau élevée qui humidifie la poussière et la fait tomber au sol. Les fines gouttelettes d'eau restent longtemps en suspension dans l'air et offrent une surface beaucoup plus grande qu'un jet d'eau conventionnel. La poussière est ainsi retenue avec une quantité minimale d'eau sans que cela ne forme de flaques au sol.

DÉCHARGE TYPE E [MATÉRIAUX POLLUÉS]

Les matériaux enfouis dans le casier de type E y sont stockés de manière définitive. Ces matériaux sont soumis à un suivi strict. La procédure est définie de manière précise dans la nouvelle OLED [Ordonnance bernoise sur la limitation et l'élimination des déchets]. Il s'agit essentiellement de matériaux provenant d'excavations de friches industrielles, d'anciennes décharges, ainsi que de démolitions contenant de l'amiante.

Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'OLED définit notamment les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. Celtor SA dispose évidemment d'une telle autorisation. Cette dernière est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales.

Avant d'apporter des déchets pollués chez Celtor SA, le détenteur de ces matériaux doit obtenir une autorisation particulière du canton. Cette autorisation est ensuite remise à Celtor SA. Les matériaux font ainsi l'objet d'un suivi parfaitement contrôlé.

AUTRES DÉCHETS ORGANIQUES DE LA RESTAURATION

Depuis 2012, Celtor SA propose un service de ramassage hebdomadaire des restes alimentaires provenant de la restauration [restaurants, cantines, cuisines, homes, hôpitaux etc.]. Ces déchets produisent du biogaz par méthanisation qui est ensuite valorisé sous forme d'énergie thermique et électrique. Celtor SA n'étant pas équipé d'une telle installation, ces déchets sont donc livrés chez un partenaire. Les restaurateurs intéressés peuvent prendre contact avec Celtor SA pour obtenir davantage d'informations concernant cette collecte.

LOCATION CONTAINERS-PRESSE

L'année 2018 était la dernière année régie sous le total monopole communal. Depuis 2019, les entreprises ou groupes employant à l'échelle de la Suisse plus

de 250 collaborateurs à temps plein, ne sont plus soumises au monopole communal et doivent éliminer leurs déchets par d'autres canaux. Pour combler ce vide, Celtor SA propose à ces

sociétés de prendre en location des containers-presse pouvant contenir des déchets tels que le papier, le carton ou des incinérables. Ces containers-presse sont mis à disposition et livrés chez le client par les soins de Celtor SA. Lorsque le container est plein, sur un appel téléphonique de la part du client, Celtor se charge de l'organisation de la vidange en collaboration avec un transporteur régional.

STATISTIQUES ANNUELLES

[TOUS LES DÉCHETS EN TONNES – COMMUNES & AUTRES]

	2021	2022
Bois	3'848	3'221
Carton	821	856
Déchets compostables	6'839	6'008
Déchets incinérables	29'144	34'693
Papier	1'119	1'113
Décharge type B	7'841	7'413
Décharge type D	32'386	39'051
Décharge type E	12'262	18'919

STATISTIQUES ANNUELLES

[TOUS LES DÉCHETS EN TONNES – UNIQUEMENT LES COMMUNES]

Bois	12	29
Carton	565	550
Déchets compostables	5'666	4'663
Déchets compostables [spéciale branches]	203	127
Déchets encombrants	1'191	1'051
Déchets incinérables	267	254
Ordures ménagères	5'619	5'545
Papier	1'119	889
Décharge type B	186	155
Décharge type E	7	15



Finances

EXERCICES 2022

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 de CHF 11'636'576. Il est supérieur de plus de 27% au chiffre d'affaires budgétisé [CHF 9'112'000].

Les livraisons d'incinérables et celles concernant la décharge de type D et E ont été supérieures aux tonnages budgétés, tout comme les ventes de matériaux déferpillés.

PROVISIONS, INVESTISSEMENTS

Les comptes disposent actuellement d'une provision destinée au développement du site, plus précisément aux futures infrastructures auxquelles l'entreprise devra faire face dans le cadre de l'extension du site.

Deux chantiers conséquents, l'étanchéification du casier type E et l'évacuation de la molasse, détaillés au début du présent rapport ont eu lieu cette année. Les coûts de ces travaux ont été dissouts de la provision pour développement du site. Cette provision est donc passée de CHF 12'125'183 à, CHF 11'171'004. Suite au résultat de l'année 2022, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à cette provision un montant de CHF 2'800'000 passant ainsi la provision à CHF 13'971'004.

Une provision cause incendie a également été constituée. Lors de la construction de la nouvelle halle de transbordement, Celtor SA devra encore faire face à des frais de déblaiements pour la démolition de la partie restante de l'ancienne halle.

COMPTES 2022

Le chiffre d'affaires net se situe à CHF 11'636'576. Les charges d'exploitation à CHF 5'491'548, les charges

MATÉRIAUX

TONNAGES

CHIFFRE D'AFFAIRES

% DU CA

MATÉRIAUX TYPE B
MATÉRIAUX TYPE D
MATÉRIAUX TYPE E

7'413
39'051
18'919

485'826
2'893'741
1'548'640

4.17
24.87
13.31

TOTAL

4'928'207

42.35

du personnel à CHF 1'326'526 et les autres charges à CHF 2'402'697.

Le résultat d'exploitation 1 se monte donc à CHF 2'415'805.

À ce résultat, se soustrait le résultat financier qui se monte à CHF 13'629.02 ce qui nous donne **un résultat d'exploitation 2 de CHF 2'402'176.**

Sont à déduire les amortissements ordinaires d'un montant de CHF 604'051. **Un résultat d'exploitation 3 de CHF 1'798'125** est alors obtenu. Suite à l'incendie, la halle de transbordement a été évaluée en dégât total et de ce fait totalement amortie. Un amortissement extraordinaire a été passé dans le résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel se monte donc à CHF 1'641'914. Il est composé d'une augmentation de la provision de CHF 2'800'000, d'une consommation de la provision pour l'étanchéification du casier type E, de l'évacuation de la molasse et du rehaussement des chambres du contrôle des jus. De l'amortissement extraordinaire de la halle de transbordement ainsi que des différentes indemnités reçues des assurances. De ce fait, nous atteignons **un résultat final de l'exercice positif de CHF 156'211.**

Il est également important de rappeler

que les activités provenant du service public restent déficitaires. Celles-ci sont comblées par le reste des activités Celtor qui permettent de maintenir une situation financière stable et saine. Tout est mis en œuvre au quotidien afin de la conserver.

RÉSULTAT

Dans ces circonstances, l'exercice 2022 présente un bénéfice net de CHF 156'211. Le bénéfice au bilan se monte donc à CHF 8'700'861 [bénéfice 2022 CHF 156'211, bénéfice reporté CHF 8'544'650].

En conclusion, le Conseil d'administration vous invite à :



1.

accepter les comptes de l'exercice, tels que présentés ;

2.

**ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2022 et utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante :
Report à compte nouveau : CHF 8'700'861**

3.

donner décharge de sa gestion au Conseil d'administration.



BILAN
[AU 31.12.2022]

			COMPTES	AU 31.12.2021	AU 31.12.2022
ACTIFS	ACTIFS CIRCULANTS	Liquidités, titres		10'628'025.73	14'153'050.72
		Débiteurs, autres créances		1'711'433.26	3'480'520.58
		Autres débiteurs		85'506.83	89'531.83
		Actifs de régularisation		11'030.00	-
		Total Actifs circulants		12'435'995.82	17'723'103.13
	ACTIFS IMMOBILISÉS	Immobilisations financières		5'682'170.93	5'682'350.23
		Immobilisations corporelles meubles		1'605'255.13	1'378'923.62
		Immobilisations corporelles immeubles		3'144'538.00	1'471'914.00
		Total Actifs immobilisés		10'431'964.06	8'533'187.85
	TOTAL ACTIFS			22'867'959.88	26'256'290.98
PASSIFS	DETTES DETTES À COURT TERME	Créanciers sur achats et prestations		573'007.05	737'984.20
		Créanciers entreprise		15'797.75	4'682.55
		Autres dettes		1'128'641.12	1'357'571.24
		Passifs de régularisation		22'401.30	279'187.83
		Provision		82'280.00	-
		Total Dettes à court terme		1'822'127.22	2'379'425.82
	DETTES DETTES À LONG TERME	Provisions		12'125'183.06	14'800'004.53
		Total Dettes à long terme		12'125'183.06	14'800'004.53
	CAPITAUX PROPRES	Capital-actions		250'000.00	250'000.00
		Réserves		126'000.00	126'000.00
		Bénéfice reporté		8'323'727.11	8'544'649.60
		Total Capitaux propres		8'699'727.11	8'920'649.60
	Bénéfice			220'922.49	156'211.03
	TOTAL PASSIFS			22'867'959.88	26'256'290.98

COMPTE DE RÉSULTATS
[AU 31.12.2022]

		COMPTES AU 31.12.2021	BUDGET AU 31.12.2022	COMPTES AU 31.12.2022
CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION	Ventes de prestations de services	9'555'922.57	8'334'000.00	10'985'021.24
	Autres produits	719'839.75	789'000.00	651'695.76
	Déductions sur des ventes	450.23	-11'000.00	-141.33
	Chiffres d'affaires d'exploitation	10'276'212.55	9'112'000.00	11'636'575.67
ACHATS DE MARCHANDISES & DE SERVICES	Achats de prestations et services	4'726'950.36	4'409'000.00	5'158'081.04
	Charges d'énergie	151'465.36	150'000.00	261'590.46
	Autres charges	52'535.98	80'000.00	71'876.00
	Déductions sur achats	-	-	-
	Achats de marchandises et de services	4'930'951.70	4'639'000.00	5'491'547.50
	MARGE BRUTE 1	5'345'260.85 52.02%	4'473'000.00 49.09%	6 145 028.17 52.81%
CHARGES DE PERSONNEL	Salaires exploitation	747'757.24	780'000.00	784'664.88
	Salaires administration	300'730.53	330'000.00	343'114.47
	Charges sociales	167'505.30	213'000.00	164'658.10
	Autres charges	20'970.59	30'000.00	34'088.98
	Charges de personnel	1'236'963.66	1'353'000.00	1'326'526.43
	MARGE BRUTE 2	4'108'297.19 39.98%	3'120'000.00 34.24%	4'818'501.74 41.41%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	Locations et attributions	350'671.38	314'000.00	407'553.41
	Entretiens, réparations, remplacements [ERR]	306'929.52	1'548'700.00	1'448'551.90
	Assurances choses, droits, taxes	63'392.85	83'000.00	80'912.71
	Énergie, eau et épuration	75'675.30	85'000.00	80'664.80
	Frais administratifs et informatiques	208'941.87	326'000.00	262'089.51
	Marketing et RP	37'836.55	36'000.00	47'993.31
	Autres charges	71'048.84	76'000.00	74'931.41
	Autres charges d'exploitation	1'114'496.31	2'468'700.00	2'402'697.05
	RÉSULTATS D'EXPLOITATION 1	2'993'800.88 29.13%	651'300.00 7.15%	2'415'804.69 20.76%
RÉSULTATS FINANCIERS	Charges financières	35'324.49	40'000.00	29'097.10
	Produits financiers	-8'278.87	-22'000.00	-15'468.08
	RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2	2'966'755.26 28.87%	633'300.00 6.95%	2'402'175.67 20.64%
	Amortissements	1'747'359.29	1'135'000.00	604'051.00
	RÉSULTATS D'EXPLOITATION 3	1'219'395.97 11.87%	-501'700.00 -5.51%	1'798'124.67 15.45%
	Résultat exceptionnel	998'473.48	-780'700.00	1'641'913.64
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	220'922.49 2.15%	279'000.00 3.06%	156'211.03 1.34%

Rapport de l'organe de révision

RAPPORT



Rue Ernst Schuler 5 | 2500 Biel-Bienne 3
Tél. 032 328 89 10 | Fax 032 328 89 19
Av. Léopold Robert 36 | 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 910 91 30 | Fax 032 910 91 39
info@fhs-soresa.ch | www.fhs-soresa.ch
Expert-réviseur ASR | Revisionsexperte R4Bd II, 502 799

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des actionnaires de Celtor SA, Tavannes

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Celtor SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

fiduciaire soresa sa

luc grosjean
responsable du mandat

dominik borer
expert-réviseur agréé
réviseur responsable

Bienne, le 22 mars 2023

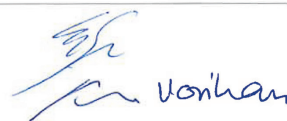
Annexes: Bilan, compte de résultat, annexe et proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Mitglied TREUHAND | SUISSE

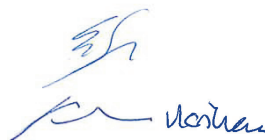
Annexe

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels		
Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).		
Les principes utilisés sont conformes à la loi. Aucun choix n'a été opéré, ni aucune décision discrétionnaire prise, qui pourrait avoir un effet significatif sur l'établissement des présents comptes annuels.		
2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat		
<u>Participations essentielles</u>		
Vadec SA, La Chaux-de-Fonds : 8'018 actions, nominal 100, soit 4.45% du capital	801'800	801'800
Demat JB SA, Tavannes : 204 actions, nominal 1000, libérées à 50%, soit 51% du capital	102'000	102'000
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Les infrastructures au sol, enterrées et servant uniquement à l'activité actuelle de Celtor ont fait l'objet d'un amortissement extraordinaire en 2021		
Valeurs au bilan au 1.1.	4	954'833
Investissements	-	76'755
Amortissements ordinaires	-	-437'190
Amortissements extraordinaires	-	-594'394
Valeurs au bilan au 31.12.	4	4
3. Nombre de collaborateurs		
<u>Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle</u>		
Jusqu'à 10 emplois à plein temps		
> 10 jusqu'à 50 emplois à plein temps	pertinent	pertinent
> 50 jusqu'à 250 emplois à plein temps		
> 250 emplois à plein temps		



Annexe

		31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
4. Propres parts du capital			
	Nombre	2022 Valeur en CHF	2021 Valeur en CHF
Propres parts du capital au début de l'exercice	10	1'000	1'000
Achat de propres parts du capital	-	-	-
Aliénation de propres parts du capital	-	-	-
Propres parts du capital à la fin de l'exercice	10	1'000	1'000
5. Explications concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat			
Attributions à la provision pour développement du site		-2'800'000	-1'200'000
Constitution provision indemnité incendie		-829'000	-
Indemnités communes		-240'000	-
Ajustement ducroire		-17'300	-
Ajustement taxes cantonales + fédérale		-300	-2'331
Amortissements extraordinaires suite incendie		-1'413'537	-
Amortissements extraordinaires infrastructures au sol		-	-594'394
<i>Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période</i>		<i>-5'300'137</i>	<i>-1'796'725</i>
Ajustement taxe fédérale bioactif		48'996	15'710
Prélèvement de la provision pour développement du site		954'178	29'744
Ajustement ducroire		-	24'500
Indemnités d'assurance liées à l'incendie		2'601'477	-
Produits TVA sur taxe cantonale		53'572	43'262
Gain sur vente d'immobilisation		-	90'641
<i>Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période</i>		<i>3'658'223</i>	<i>203'857</i>
Total du résultat exceptionnel, unique ou hors période		-1'641'914	-1'592'868



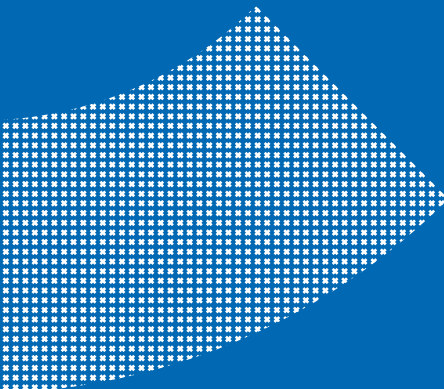
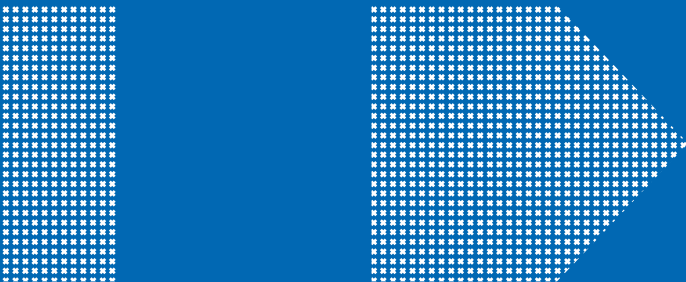
PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE

Celtor SA
Tavannes

Proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice

	2022 CHF	2021 CHF
À la disposition de l'Assemblée générale		
Bénéfice reporté	8'544'650	8'323'728
Bénéfice de l'exercice	156'211	220'922
<i>Bénéfice résultant du bilan</i>	<i>8'700'861</i>	<i>8'544'650</i>
Total à la disposition de l'Assemblée générale	8'700'861	8'544'650
Proposition du Conseil d'administration		
Bénéfice résultant du bilan	8'700'861	8'544'650
./. Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	-	-
./. Paiement du dividende	-	-
Report à compte nouveau	8'700'861	8'544'650





Conseil d'administration



MEMBRE
MÉNARD
Sophie
Tavannes

MEMBRE
MERCERAT
André
Champoz

VICE-PRÉSIDENTE
KUHNEN
Anne-Marie
Le Fuet

PRÉSIDENT
SCHNYDER
Eric
Nods

MEMBRE
MORITZ
Jäggi
Péry

MEMBRE
LEUENBERGER
Bernard
Court

MANQUE
SUR LA PHOTO :
MEMBRE
CLÉMENÇON
Jean-Jacques
Moutier

Séances avec les actionnaires

SÉANCES INFO AVEC LES COMMUNES ACTIONNAIRES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Ces dernières se sont déroulées en avril pour la préparation de l'assemblée générale et en novembre pour le budget 2023. Lors de ces séances, les délégués de nos communes ont pris connaissance des projets en cours, ainsi que de l'état d'avancement de Celtor II. D'autres thèmes ont été abordés, comme par exemple les animations scolaires et le recyclage du plastique sur le plan cantonal.

Les délégués ont également pu faire connaissance des deux nouveaux membres du conseil d'administration, M. Éric Schnyder et M^{me} Sophie Ménard.

Le sujet de l'incendie a été développé et des images du sinistre présentées. Les délégués ont pu répondre à un petit questionnaire sur les besoins et les attentes de nos actionnaires. Un moment de questions-réponses a clôturé la séance.



Prestations aux communes

CELTOR SA FOURNIT À SES COMMUNES ACTIONNAIRES LES PRESTATIONS SUIVANTES :

- + **LA COLLECTE DES DÉCHETS
URBAINS** [ORDURES MÉNAGÈRES]
- + **LA COLLECTE DES DÉCHETS
ENCOMBRANTS COMBUSTIBLES**
- + **LA COLLECTE DES DÉCHETS
COMPOSTABLES** [TOURNÉE VERTE]
- + **LA TOURNÉE « SPÉCIALE
BRANCHES » AU PRINTEMPS**
- + **LA COLLECTE DU PAPIER
& DU CARTON**
- + **LA COLLECTE DES DÉCHETS
ORGANIQUES DE LA RESTAURATION**
- + **LES DÉCHÈTERIES
INTERCOMMUNALE**
[OUVERTES LE SAMEDI
DE 8 H 00 À 11 H 30]
- + **INFORMATION À LA POPULATION**
- + **SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES
DE LA RÉGION**

MATÉRIAUX RECYCLÉS DE CHANTIER – DEMAT JB SA

Conformément au partenariat qui nous lie à Demat-JB SA, nous nous occupons des activités de cette entreprise par la réception, le traitement, la gestion et la revente des matériaux revalorisables de chantiers. Ceux-ci sont utilisés comme matériaux secondaires dans la construction ou dans les revêtements routiers.

Ces matériaux sont triés, concassés et criblés selon des normes strictes de protection de l'environnement et de la construction. Une fois ces opérations effectuées, ces matériaux minéraux de chantiers sont valorisés et réutilisés dans la construction et le génie civil [substitut de gravier, fonds de coffre, pistes provisoires, etc.] en tenant compte de quelques restrictions d'utilisation

[eaux souterraines, couches drainantes, aménagement de digues ou de remblais, remodelage de terrains]. En procédant de la sorte, il est possible d'économiser un grand potentiel de ressources naturelles et également de préserver le volume exploitable des décharges actuelles. De plus en plus de cantons imposent des normes strictes et bien précises concernant la prise en charge et la valorisation de ces matériaux.

Cette année, la vente des matériaux recyclés atteint 10'501 tonnes contre 10'733 tonnes de matériaux réceptionnés.

Les informations financières et commerciales sont de la responsabilité et du ressort de l'entreprise Demat-JB SA.



CELTOR SA
Case postale 27
2710 TAVANNES
www.celtor.ch